REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2015**

Compte rendu affiché le **23 décembre 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **10 décembre 2015**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 21 DEC. 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Christine JACOB**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Hélène GEOFFROY, Fatma FARTAS à Jacques ARCHER, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Virginie COMTE à Matthieu FISCHER, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

15.12.0449
Budget 2015 du Service Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) - Décision modificative n° 1 et affectation du résultat excédentaire 2014

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

La décision modificative n°1 du SSIAD prend en compte la notification définitive de la dotation globale de soins par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'année 2015. Celle-ci s'élève à 466 217 €, et participe ainsi à une inscription complémentaire de crédits en dépenses (12 022,56 €). Cette première décision modificative du budget du SSIAD est équilibrée à hauteur de 12 120,40 €.

En effet, au complément de subvention notifié par l'ARS, s'ajoute l'excédent reporté de l'année 2014 (97,84 €). Le total des recettes supplémentaires sur cette décision modificative s'élève ainsi à 12 120,40 €.

Pour les dépenses, l'équilibre est alors garanti par une inscription complémentaire de crédits en direction des prestations versées aux infirmiers libéraux (23 500,40 €) ; on note en effet une évolution dans la gravité des pathologies, la technicité et la fréquence des soins. Ces honoraires sont également financés grâce à la conclusion d'un marché plus favorable sur la location des véhicules affectés aux aides soignantes, qui permet une diminution sur ce poste de dépenses à hauteur de 11 380 €.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver cette affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- D'approuver cette décision modificative du budget 2015 du SSIAD, ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité.

- Approuve cette affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- Approuve cette décision modificative du budget 2015 du SSIAD, ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY